



Projet éolien des Pallières : la CC PAV et la CNR partenaires en faveur du développement durable

Symbole d'une intercommunalité
et d'un partenariat réussis,
le projet éolien des Pallières
permettrait de couvrir les besoins
en électricité hors chauffage
de 35 000 foyers



Contacts presse :
CNR : Anne-Elizabeth Ferrero
a.ferrero@cnr.tm.fr
Tél. 06 84 21 17 38
CC PAV :
Tél. 04 94 77 18 53



Sommaire



Introduction 3

Les acteurs du projet 4

La Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon
La Compagnie Nationale du Rhône, leader dans le développement durable

Historique du projet 7

Une Communauté de communes engagée dans une démarche de valorisation de son territoire

Le site du projet

Un accord de partenariat entre la CC PAV et la CNR

Un projet en faveur du développement durable 12

Une production d'énergie 100% renouvelable

Concertation et dialogue au cœur de ce projet

Une importante source de revenus pour le territoire

Annexes 14

Chiffres-clés 2007 de la CNR

Introduction

Porté depuis 2006 par la Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon (CC PAV), le projet éolien des Pallières est le symbole d'une intercommunalité réussie. Il représente l'union de neuf communes du Haut-Var désireuses de s'engager en faveur du développement durable et de leur territoire.

Pouvant aller jusqu'à une puissance totale de 51MW, ce parc éolien couvrirait largement les besoins énergétiques de l'ensemble des habitants de cette Communauté de communes en produisant de 120 à 140 millions de kWh, soit la consommation électrique annuelle hors-chauffage de plus de 35 000 foyers.

Depuis l'été 2008, ce projet est également porté par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), concessionnaire du Rhône depuis plus de 70 ans. Leader dans le développement durable et premier producteur d'énergie certifiée 100% renouvelable, la CNR apporte à la CC PAV son expertise dans l'éolien et poursuit sa stratégie de développement de sa puissance installée de 3 000 à 4 500 MW d'ici 2015.

Ensemble, la CC PAV et la CNR œuvrent pour la concrétisation de ce projet s'inscrivant dans des objectifs environnementaux de développement durable et de lutte contre les émissions de CO₂ - que ce soit dans le cadre du protocole de Kyoto ou dans celui du Grenelle de l'Environnement, fixant 20 voire 25% d'énergies renouvelables à produire à l'horizon 2020.

Les acteurs du projet

La Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon

La Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon (CC PAV) a été créée par arrêté préfectoral le 27 décembre 2001, selon la loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale.

Elle regroupe 9 communes du Haut-Var: Barjols, Bras, Brue-Auriac, Esparron-de-Pallières, Pontevès, Saint-Martin-de-Pallières, Seillons-Source d'Argens, Tavernes et Varages.

L'objet de la Communauté est de construire un espace de solidarité et d'élaborer des projets communs de développement et d'aménagement.

Il s'agit d'un territoire à dominante rurale, éloigné des pôles économiques et administratifs de Brignoles et Saint-Maximin (30 min), Draguignan et Manosque (1h), Toulon et Marseille (1h15).

La CC PAV connaît depuis quelques années une importante croissance démographique (+ 62% entre 1990 et 2007, source INSEE). Le territoire accueille principalement des actifs, migrant vers Aix et Marseille et en attente de services à la population : crèches, petite enfance, cantines scolaires...

Le tissu économique local est caractérisé par un nombre important de Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés) dans les secteurs des services aux particuliers, du commerce de proximité, de l'artisanat (construction) et de l'agriculture. Cependant, ce développement économique est contraint par un éloignement des axes routiers (N7) et autoroutiers (A8) ainsi que par des difficultés d'accès via un réseau routier de moindre niveau.

En définitive, le projet éolien des Pallières représente pour la CC PAV un axe important de son développement local.

La Compagnie Nationale du Rhône, leader dans le développement durable

Leader dans le développement durable, la Compagnie Nationale du Rhône, est le deuxième producteur d'électricité en France (15,5 milliards de kWh en 2007), dont la production est certifiée 100% renouvelable par un organisme indépendant européen. Celle-ci permet d'éviter annuellement 15,04 millions de tonnes d'équivalents CO₂ rejetés dans l'atmosphère.

Pôle d'excellence hydraulique du groupe GDF SUEZ grâce à ses 70 ans d'expérience au service du Rhône en tant que producteur d'hydroélectricité, la Compagnie Nationale du Rhône, en concessionnaire exemplaire, fonde son succès sur l'originalité de son modèle: le modèle Rhône. Etabli dès les origines de la Compagnie, celui-ci consiste à utiliser les recettes générées par la vente d'électricité pour mener à la fois un programme industriel ambitieux et cohérent, se développer et agir en faveur du développement durable via notamment ses missions d'intérêt général. Suivant ce modèle économiquement efficace, socialement équitable et responsable en matière environnementale, la Compagnie Nationale du Rhône produit à elle seule un quart de la production hydroélectrique française.

S'inscrivant dans des objectifs environnementaux de développement durable et de lutte contre les émissions de CO₂ - que ce soit dans le cadre du protocole de Kyoto ou dans celui du Grenelle de l'Environnement, fixant 20 voire 25% d'énergies renouvelables à produire à l'horizon 2020 - la Compagnie Nationale du Rhône s'est fixé comme objectif une croissance de capacité de plus de 1 500 MW (portant sa puissance totale à 4 500 MW) d'ici 2015. Elle s'est donc engagée dans un programme de développement et de diversification de ses sources de production d'énergie renouvelable : dans l'éolien, où la Compagnie disposera fin 2008 d'environ 100 MW de puissance installée et de 430 MW a minima en 2012; dans l'hydraulique avec un programme de construction de centrales hydrauliques et la reprise de concessions ; dans le photovoltaïque avec le développement de fermes de grande taille.

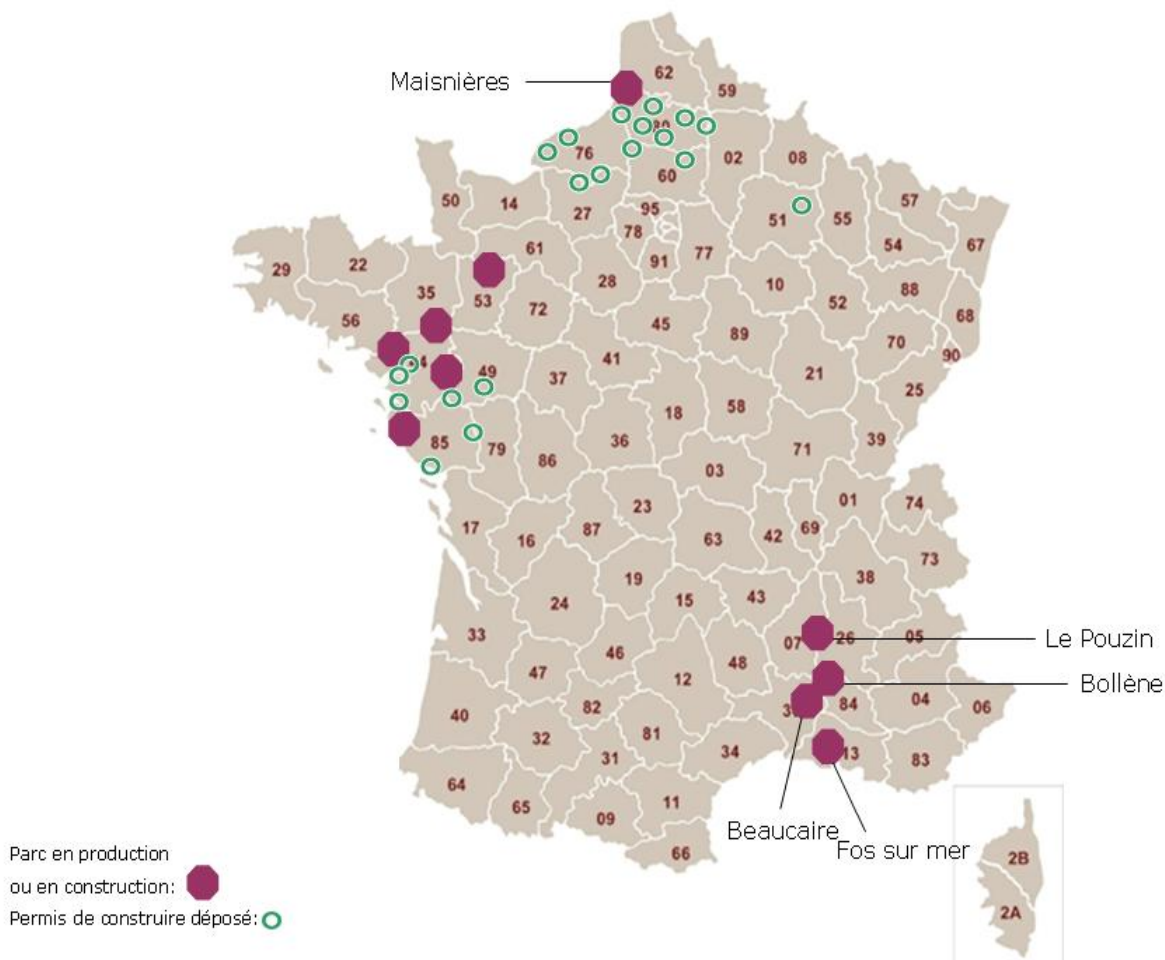
La CNR : premier producteur français d'énergie certifiée 100% renouvelable

Les 19 centrales de la CNR produisent en moyenne tous les ans près de 15,5 milliards de kWh, soit un quart de la production hydroélectrique française et 3% de la production nationale. Depuis 2002, la production de la CNR est certifiée par le label TÜV EE-02 (Energie renouvelable), garantissant que l'ensemble de l'énergie est produite sans recours à des systèmes de pompage.

C'est ainsi le seul opérateur français d'envergure dont la totalité de la production soit certifiée d'origine 100% renouvelable.

Parc de production : 3 000 MW de puissance installée dans l'hydraulique (19 centrales hydroélectriques et 9 petites centrales hydrauliques), 100 MW de puissance installée dans l'éolien (10 parcs éoliens en activité à fin 2008) et 110 kWc de puissance installée dans le photovoltaïque (centrale de Bollène).

Répartition du parc éolien de la CNR en France :



Historique du projet

Une Communauté de communes engagée dans une démarche de valorisation de son territoire

Depuis le début du projet, la CC PAV s'engage fortement dans une démarche de valorisation et de développement de son potentiel éolien.

Dès 2003, les communes du territoire sont contactées par plusieurs opérateurs éoliens. Les élus sollicitent la Communauté de communes pour assurer le suivi de ce dossier.

Ce projet politique fort, porté par la communauté de communes est envisagé autour de trois motivations:

- la valorisation du potentiel énergétique
- les potentialités de développement local pour le territoire
- la volonté de mettre en place un projet concerté

En 2006, à la demande des communes qui la composent, la CC PAV engage une modification statutaire pour porter la mise en place d'une ZDE.

La CC PAV choisit de missionner le bureau d'études ETD pour constituer un dossier de présentation d'une ZDE.

En octobre 2007, le préfet de département a autorisé la création d'une ZDE pouvant accueillir jusqu'à 51MW sur le plateau des Pallières.

Qu'est-ce qu'une Zone de développement éolien (ZDE) ?

Ce dispositif a été introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique de la France (loi POPE). La création d'une ZDE est désormais une condition primordiale pour qu'un projet éolien puisse voir le jour en France. Cette définition se fait en étudiant les contraintes locales, en prenant en compte le potentiel éolien (vitesse du vent), les aspects paysagers et les possibilités de raccordement aux réseaux électriques. Puis, en fonction de ces critères, sont définis un périmètre géographique et une puissance minimale et maximale de l'ensemble des installations de la ZDE. Les dossiers ZDE sont ensuite instruits par la DRIRE et présentés au Préfet qui valide, adapte ou refuse les propositions.

Ce portage de la ZDE par la communauté de communes Provence d'Argens en Verdon est donc le fruit d'une démarche volontaire des élus visant à maîtriser et à optimiser le développement éolien sur leur territoire.

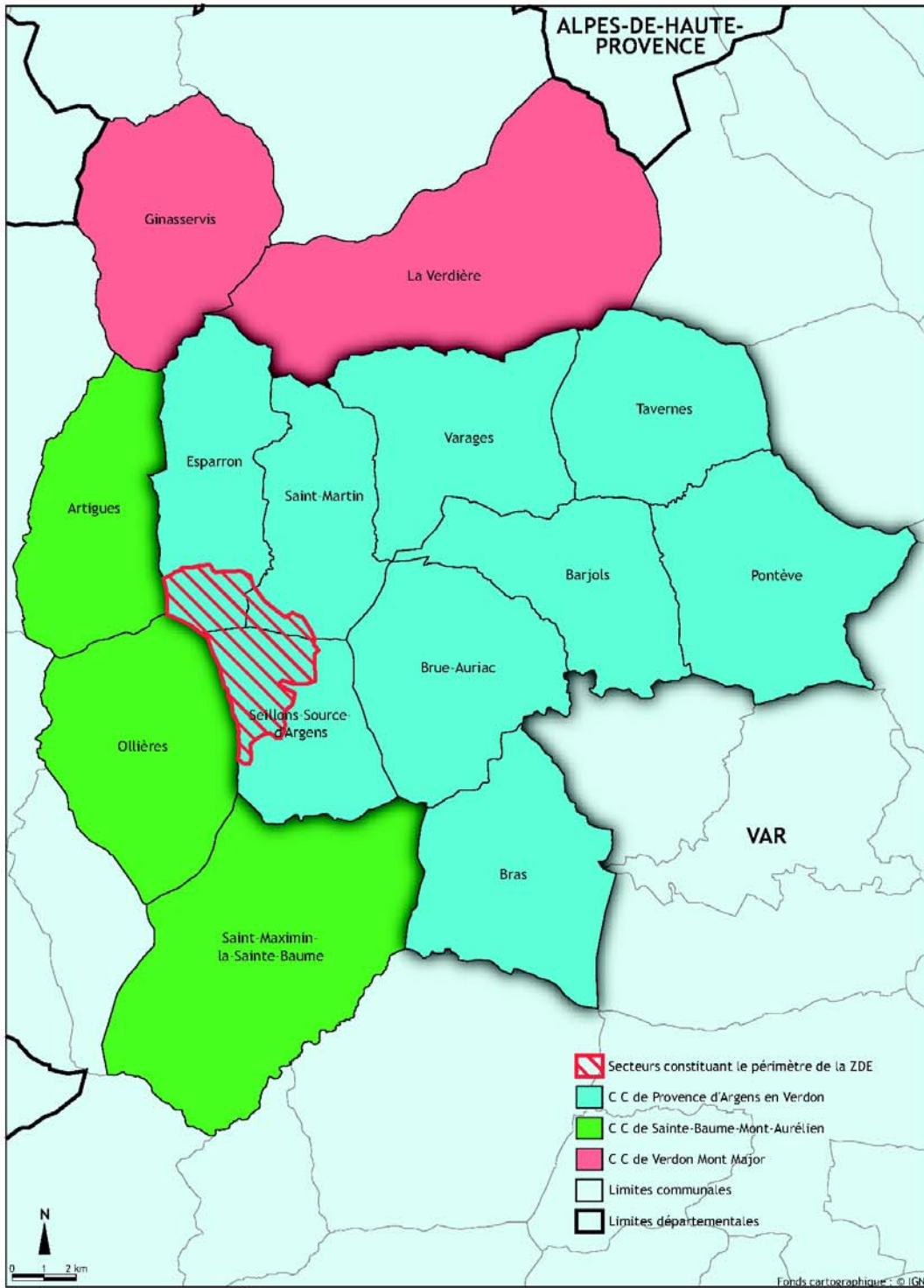
Le site du projet

L'emplacement prévu pour ce projet éolien concerne trois communes de la CC PAV : Esparron-de-Pallières, Saint-Martin-de-Pallières et Seillons-Source d'Argens.

La problématique paysagère a été fortement intégrée dans la réflexion et dans les études.

Ainsi, les futures éoliennes seront positionnées en limite de ces trois communes sur le plateau dit des Pallières à plus de 3,5km de ces villages.

Ce vaste site très venté, suffisamment en retrait des bassins de vie et des lieux remarquables tels que la Montagne Sainte Victoire, concentre la majorité du développement éolien varois. Il constitue un lieu idéal pour l'implantation d'éoliennes. Un permis de construire a d'ailleurs déjà été accordé pour l'installation d'un parc éolien mitoyen d'une puissance de 63 MW sur les communes d'Artigues et d'Ollières, au sein d'une ZDE distincte. A terme, avec le parc des Pallières, ce site pourrait accueillir plus de 100 MW de puissance installée en énergie éolienne.



Un accord de partenariat entre la CC PAV et la CNR

Souhaitant s'associer à un opérateur spécialisé dans le développement de projet éolien, la CC PAV a lancé un appel à candidature.

Grâce au programme régional AGIR, la Communauté de communes a bénéficié d'un ingénieur conseil spécialisé sur l'éolien qui lui a permis d'analyser les offres des opérateurs et d'engager une réflexion sur l'instauration d'une SAEML.

C'est dans ce cadre que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), acteur majeur dans les énergies renouvelables, a été sélectionnée en juin 2008 en fonction de différents critères techniques et financiers. Depuis, la CC PAV et la CNR œuvrent ensemble pour la réalisation de ce projet éolien.

Un accord de partenariat signé en novembre 2008 fixe les détails de leur collaboration.

Ainsi doit se créer une Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) dont la CC PAV sera l'actionnaire majoritaire et qui aura vocation à développer, financer, construire et exploiter le futur parc éolien.

La société portera l'ensemble du projet et permettra aux deux parties de se partager les revenus liés à la vente de l'électricité produite par les éoliennes.

Qu'est ce qu'une Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) ?

C'est une société de droit privé, au sein de laquelle les collectivités locales sont majoritaires. Ce statut particulier leur garantit la prise en compte de l'intérêt général. Entreprise des collectivités locales, la SAEML associe la réactivité d'une société privée avec une prise en compte de l'intérêt public.

Les études techniques et environnementales ont débuté. La CC PAV, qui a obtenu le soutien de la Région PACA à travers le programme AGIR, les finance à parité avec la CNR. Confirmant sa volonté d'être actrice du projet le plus longtemps possible, la Communauté de communes est partenaire de la CNR dès la phase développement du projet.

Qu'est ce que le programme AGIR ?

Dans le cadre de sa stratégie « Energie 2010 », la Région PACA s'est fixé comme priorités deux axes : un plan de développement des énergies renouvelables et un plan régional de maîtrise de la demande d'énergie et de lutte contre l'effet de serre. Pour prolonger la dynamique impulsée par le Plan « Energie 2010 », approuvé en janvier 2005, et pour faire face aux enjeux énergétiques immédiats, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé en décembre 2006 la démarche AGIR. Doté de 15 M€ pour 2008, ce fonds d'innovation et d'expérimentation vise à développer, par divers appels à projets, les modes de consommation économes et les énergies renouvelables. Ce nouveau dispositif financera les projets exemplaires, innovants et durables. La Région soutient ainsi les initiatives en s'appuyant sur les acteurs environnementaux, énergétiques, économiques, associatifs et publics mobilisés sur ces questions.

L'objectif est de déposer un permis de construire fin 2009 pour une mise en service prévisionnelle en 2011.

Un projet en faveur du développement durable

Une production d'énergie 100% renouvelable couvrant les besoins des habitants de la CC PAV

Ce parc éolien produirait de 120 à 140 millions de kWh, soit la consommation électrique annuelle hors-chauffage de plus de 35 000 foyers. Il permettrait d'éviter ainsi l'émission de 100 500 à 120 500 tonnes de CO₂ par an en comparaison d'une centrale à charbon.

Composé de 17 à 25 éoliennes, ce projet pourrait atteindre une puissance installée maximale de 51 MW (limite fixée par la ZDE) pour un investissement de l'ordre de 70M€.

Le modèle et le nombre d'éoliennes à implanter ne sont pas encore définis. Ces éléments seront déterminés grâce aux études techniques, environnementales et à la concertation avec les acteurs locaux du territoire (populations, associations, élus, services de l'état...).

Concertation et dialogue au cœur de ce projet

La CC PAV et la CNR vont faire appel à un prestataire spécialisé pour mener une démarche de concertation indépendante auprès des populations locales. Elle se traduira notamment par **la création d'un comité local de suivi** regroupant riverains, association et élus. Les remarques seront prises en compte pour la définition finale du projet et ses mesures d'accompagnement. Des réunions publiques thématiques (différentes possibilités d'implantation des éoliennes au sein de la ZDE, impact sur le paysage, impact sur l'environnement, impact sonore, mesures compensatoires et d'accompagnement) seront organisées pour le comité local de suivi.

Cette démarche de concertation débutera très prochainement.

Une importante source de revenus pour le territoire

Les revenus générés par le parc éolien seront ainsi répartis :

- Les dividendes de la SAEML versés à la CC PAV seront entièrement réinjectés sur le territoire, principalement pour des projets de maîtrise de la demande d'énergie (exemple : éclairage public basse consommation dans les communes, aide directe pour l'installation de panneaux solaires pour les particuliers...)
- La fiscalité locale :
 - La taxe foncière pour les communes
 - La taxe professionnelle pour la CC PAV (qui s'élèvera dans le cas d'un projet de 51MW à plusieurs centaines de milliers d'euros par an)
- Les mesures d'accompagnement qui s'élèveront à 1% de l'investissement total. Cette somme sera allouée à des projets définis au cours de la concertation.
- Les loyers versés aux propriétaires des terrains concernés.

Annexes

Chiffres clés de la CNR 2007

Chiffre d'affaires : 708 M€	+ 7,8 %
Résultat net : 194 M€	+ 17,6 %
EBITDA : 311,9 M€	+ 9,2%
EBIT : 286,5 M€	+9%

Impôt et taxes : 303,3 M€

Répartition du capital au 31 décembre 2007

La Compagnie Nationale du Rhône est une société anonyme à conseil de Surveillance et Directoire.

GDF SUEZ	49,97%
Caisse des Dépôts et Consignations	33,20%
Collectivités locales	16,83%

Ressources humaines au 1er janvier 2008

1274 salariés

Production d'électricité

3 100 MW de puissance installée

15,5 milliards de kWh certifiés 100% renouvelable produits (moyenne de long terme 15,7)

Patrimoine industriel et fluvial

19 barrages,

19 usines hydroélectriques,

14 écluses à grand gabarit,

10 parcs éoliens

400 km de digues,

32 stations de pompage,

330 km de voies navigables à grand gabarit,

27 000 ha de domaine concédé : 14 000 ha de fleuve et 13 000 ha terrestre dont 836 amodiés,

29 sites industriels et portuaires parmi lesquels le Port de Lyon Edouard Herriot.